

Conseil Municipal

Saint-Loup-du-Gast

Procès-Verbal

Réunion du 10 Septembre 2024 à 19h30

Présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier, Alfredo Dos Santos (Excusé), Michèle Le Rai-Jousse (Excusée)

Secrétaire : Myriam Kacou

Le Procès-Verbal de la réunion du 14 Mai 2024 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire informe le Conseil de l'arrivée de Madame Charlotte Lainé au sein de notre Collectivité.

*Madame Lainé a été recrutée à compter du 02 Septembre pour une période 4 mois
et à raison de 12h par semaine, afin de palier à l'absence de Madame Catherine Bigot.
Elle assurera l'entretien des locaux communaux ainsi que la gestion de la Salle des Fêtes.*

*Par ailleurs et pour information, le 6 Juillet dernier, la Préfecture a publié les tarifs en vigueur pour les
années scolaires 2024/2025 et 2025/2026, concernant le coût moyen départemental par élève à verser aux
écoles d'Ambrières-les-Vallées et de Chantrigné :*

- 1695 € en Maternelle (contre 1472 € en 2023/2024 soit + 223 € par élève)
- 467 € en Élémentaire (contre 431 € en 2023/2024 soit + 36 € par élève)

Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire :
Dotation communale pour l'Aménagement paysager d'un parking et d'une aire de loisirs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5 € par habitants (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure ; L'enveloppe sera bonifiée d'1 € / habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50 % sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 12 150 € au minimum et 14 580 € au maximum (si projet bas carbone) ; Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire, le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80 %, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat, les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

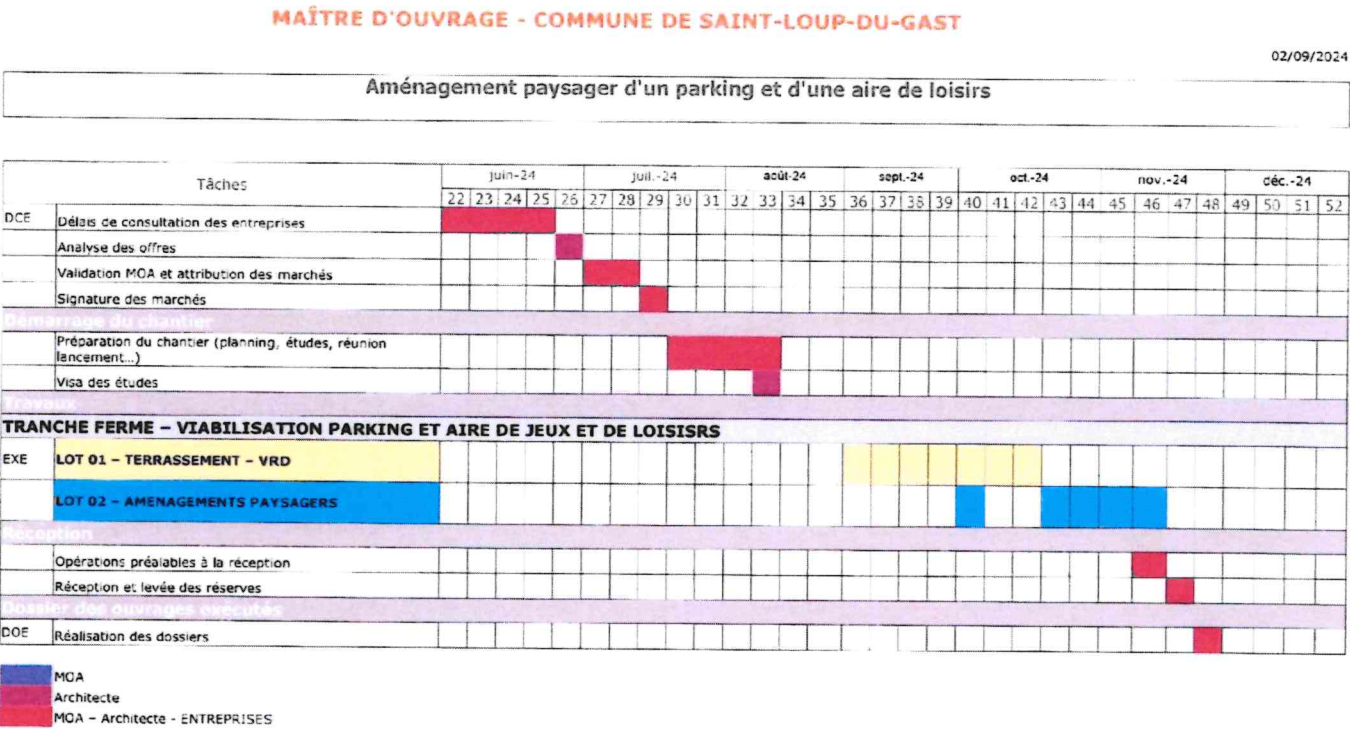
Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1^{er}- Description détaillée du projet :

Le projet prévoit sur un terrain libre de toute construction l'aménagement d'un parking respectueux de l'environnement (30 places pour véhicules légers) et d'une aire de jeux et loisirs. Le parking sera perméable, avec alvéoles et gazon, puis végétalisé par la plantation d'une quarantaine d'arbres. Des haies seront également plantées entre l'aire de loisirs et le parking ainsi qu'au niveau de l'allée piétonne. Une zone libre sera enherbée et agrémentée de plusieurs arbres.

La commune a pour volonté d'allier sécurité (pour les touristes du Vélorail, les randonneurs, les familles profitant de l'aire de pique-nique ou de loisirs...) et préservation de la nature, en limitant au maximum les espaces bitumés et en végétalisant par des haies, arbres et sols perméables. Les sols favoriseront l'infiltration des eaux pluviales et la création de noue permettra de les garder. Des espaces ombragés seront naturellement présents grâce à la plantation d'arbres.

2nd- Calendrier prévisionnel :



3^{ème}- Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet :

Objectifs environnementaux et climatiques	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Adaptation au changement climatique	Préservation du milieu naturel en limitant les espaces bitumés et végétalisation des espaces par la plantation d'arbres et de haies.
Gestion de la ressource en eau	Perméabilisation des sols permettant l'infiltration des eaux pluviales et création de noue pour la conservation de ces eaux.

4^{ème}- Estimation détaillé du projet et plan de financement prévisionnel :

Collectivité : Commune de Saint-Loup-du-Gast
Plan de financement détaillé du Projet:
Aménagement paysager d'un parking et d'une aire de loisirs

Coût estimatif du Projet		
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		
Honoraires Mission complète - Maîtrise d'œuvre	Architecture Accessible - A. Vaspert	8 700,00 €
Études complémentaires / frais annexes		
Levée Topographique	Kaligeo	520,00 €
Publication du Marché	Médialex et Ouest-France	586,27 €
Contrôle Aire de Jeux	CBR Contrôle	165,00 €
Sous-total MOE/Études		9 971,27 €
Travaux ou acquisitions		
Total Lot 1 - Terrassement et VRD	STPO	152 547,08 €
Total Lot 2 - Espaces Verts et Clôtures	Les Jardins Gorronnais	8 788,65 €
Aménagement Zone Libre	Les Jardins Gorronnais	4 550,94 €
Réseau d'Alimentation en Eau Potable	STGS	983,52 €
Eclairage Public	Territoire d'Energie 53	13 762,79 €
Fourniture et Pose d'équipements - Aire de Jeux	Sportical	15 992,00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		196 624,98 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		206 596,25 €

Ressources prévisionnelles de l'opération			
Financements	Précisions	Montant (HT)	%
DETR	Attribuée le 23 Mars 2022	6 948,90 €	3,36%
Conseil Départemental	Attribuée le 15 Juin 2022	14 580,00 €	7,06%
Conseil Régional	Attribuée le 25 Avril 2024	50 000,00 €	24,20%
Préfecture de la Mayenne	Amendes de Police 2022	11 798,26 €	5,71%
Fonds Vert	Demande en Cours	50 000,00 €	24,20%
Sous-total aides publiques		133 327,16 €	64,54%
Part de la collectivité	Fonds propres	73 269,09 €	35,46%
	Emprunt		
	Crédit bail ou autres		
	Recettes générées par le projet		
	Participation du maître d'ouvrage	73 269,09 €	35,46%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		206 596,25 €	100,00%

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, Monsieur le Maire propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale » et de solliciter l'intégralité de la subvention auprès du département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet et le calendrier des travaux
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 14 580 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier

En 2021 et pour une durée de 3 ans, le Conseil Municipal a renoncé à percevoir la Taxe d'Aménagement sur la totalité de son territoire.

Considérant que la part communale ou intercommunale de la Taxe d'Aménagement est instituée de plein droit dans les communes à PLU ainsi que dans les communautés urbaines ;

Considérant que le Conseil Municipal peut renoncer à percevoir la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble de son territoire par une Délibération ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après délibération, décide de renoncer à percevoir la Taxe d'Aménagement sur la totalité de son territoire.

Présentation du Rapport 2023 sur le prix et la qualité du Service Eau Potable

Le Maire propose aux membres du Conseil de prendre connaissance du rapport annuel 2023 du SIAEP du Comava, qui leur est projeté.

Le Rapport Annuel du Délégué (RAD) est un rapport d'activité (comportant un compte-rendu technique et un compte-rendu financier) produit chaque année par le délégué, présentant les résultats du service : caractéristiques du service, chiffres clés (nombre d'abonnés, volumes produits, achetés, vendus ...), les tarifs et leurs évolutions, le respect des normes et de la réglementation, les travaux réalisés, les suggestions d'amélioration etc...

Grâce à l'ensemble de ces données, le rapport permet de restituer les particularités du service, ses points faibles et ses points forts, et d'aider à dégager des objectifs précis.

Ce rapport est approuvé par le Conseil Syndical et doit ensuite être présenté lors d'un Conseil Municipal. Cependant, il n'a pas à être validé par ledit Conseil.

A titre informatif, sur Saint-Loup-du-Gast en 2023, nous pouvons relever 216 branchements, 175 abonnés, 14 873 m³ d'eau distribuée, deux fuites sur le dispositif de comptage à « L'Aucherie » et « Le Sapin » et une fuite sur le réseau à « La Cour ».

Redevance Assainissement Collectif 2025

Comme chaque année, le Conseil procède à la révision des tarifs de la Redevance d'Assainissement Collectif, afin de fixer les montants qui seront applicables au 1^{er} Janvier 2025.

Le Maire propose alors 2 alternatives :

- Maintenir les tarifs à l'identique
- Pratiquer une hausse de 0.50 % comme à l'accoutumée, auquel cas la part fixe annuelle passerait de 77.73 € à 78.12 € et la part variable passerait de 0.7718 / m³ à 0.7757 / m³

Pour plus de clarté, un tableau est joint en annexe.

Quant au Forfait Assainissement pour les puits privés, les tarifs restent inchangés et établis ainsi :

- 1 occupant : Forfait 40 m3
- 2 occupants : Forfait 80 m3
- 3 occupants : Forfait 110 m3
- Résidence secondaire ou Habitation vacante : Forfait 40 m3

Cette Redevance sera perçue par STGS et reversée par la suite à la Commune.

**Après délibération, les Conseillers Municipaux décident, à l'unanimité des membres présents, l'augmentation de 0.50 % les Tarifs de la part fixe et de la part variable annuelle.
Les Forfaits pour les puits privés restent inchangés.**

Budget Général : Décision Modificative n°1 – Section Fonctionnement
Budget Général : Décision Modificative n°1 – Section Investissement

M. le Maire indique au Conseil Municipal que deux Décisions Modificatives sur le Budget annuel de la commune doivent être délibérées afin de pouvoir exécuter deux opérations comptables :

Au Budget Fonctionnement :

- L'annulation d'un Titre de Recettes effectué en 2023 auprès de la Ville d'Évron, concernant l'activité Vélorail, pour un montant de 54 €. Une facture leur a été envoyée suite à l'activité. Cependant, ils nous ont signalé avoir réglé en Espèces. Après vérification dans les registres du Vélorail, un règlement de 54 € en Espèces apparaît bien à ce jour.

Cette Décision Modificative se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		+ 500 €
615221	Bâtiments publics		-500 €
	Total de la Décision Modificative	0 €	0 €
	<i>Pour mémoire Budget Primitif</i>	<i>417 126.82 €</i>	<i>417 126.82 €</i>
	<i>Total Section Fonctionnement</i>	<i>417 126.82 €</i>	<i>417 126.82 €</i>

Le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité des membres présents la Décision Modificative présentée ci-dessus.

Au Budget Investissement :

- Le reversement de la caution de Madame Loussouarn, locataire au 4 Place de la Mairie, qui a déménagé. En effet, 1000 € ont été prévus à ce compte (qui concerne les cautions de salles également) et il semble que cela est finalement juste en cas de départ de locataire (où la caution à reverser est plus importante).

Cette Décision Modificative se présente comme suit :

Section d'Investissement

Chapitre / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
16 / 165	Dépôts et cautionnements reçus		+1 000 €
86 / 212	Agencements et aménagements de terrains <i>Travaux Rue de la Gare</i>		-1 000 €
	Total de la Décision Modificative	0 €	0 €
	<i>Pour mémoire Budget Primitif</i>	<i>288 538.97 €</i>	<i>288 538.97 €</i>
	<i>Total Section Investissement</i>	<i>288 538.97 €</i>	<i>288 538.97 €</i>

**Le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité des membres présents
la Décision Modificative présentée ci-dessus.**

Cimetière communal :

Extension de l'espace Cavurnes et/ou pose d'un Columbarium

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à la précédente réunion avait été évoquée une éventuelle extension de l'espace Cavurnes et/ou de la création d'un Columbarium.

Nous étions dans l'attente de Devis de la part des Pompes Funèbres Gallienne d'Ambrières-les-Vallées, que nous avons reçu depuis Mai dernier.

M. le Maire présente les documents en sa possession et souhaite échanger avec le Conseil à ce sujet afin de recueillir les divers avis, pour une mise en place future.

Après visualisation des différents documents, les Pompes Funèbres Gallienne d'Ambrières-les-Vallées se révèlent plus intéressantes. Il est décidé de conserver leur proposition et d'en rediscuter en 2025.

Repas des Aînés

En 2023, le repas annuel des Aînés s'est déroulé Samedi 14 Octobre à l'Auberge de Montreuil-Poulay « Ô Bas du Bourg ». Le prix était assez élevé (36 € par personne) et la prestation moyenne (choix de la viande, pas de nappe...).

Pour rappel, ce repas est réservé aux habitants de la Commune et non aux résidences secondaires, âgés de 65 ans ou plus. La participation est de 5 € et 25 € pour les conjoints de moins de 65 ans ou habitant hors commune.

Le Maire propose alors de retenir le Samedi 9 Novembre 2024. Il suggère de réserver au restaurant « Le Gué des Gênes » à Ambrières-les-Vallées, et présente à l'Assemblée les menus proposés.

Après échange, l'Assemblée retient la date suggérée et le Menu à 29 € en y ajoutant l'assiette de fromage.

Questions diverses

Monsieur le Maire évoque la mise en place prochaine de la Protection Sociale Complémentaire, notamment la Prévoyance dans un 1^{er} temps, pour les agents de la commune.

Il les informe de son choix, pris avec M. Chatellier – 1^{er} Adjoint, de prévoir une prise en charge de 95 % du Salaire Brut en cas d'arrêt de plus de 3 mois d'un agent et une participation mensuelle de 75 % de la cotisation.

Ce sujet sera à délibérer lors de la prochaine réunion.

Fin de Séance à : 21h13

Prochaine Réunion le : Mardi 12 Novembre 2024 à 19h30

La Secrétaire de Séance,
Myriam Kacou



Le Maire,
Marcel Barbé



The official stamp of the Municipality of Saint-Loup-Du-Gast is circular. It features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE ST-LOUP-DU-GAST' and the number '53300' at the bottom.